

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
Jusqu'à 300 000 €		6.00 %
A partir de 300 001 €		5.50 %

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT
- de 40 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
- de 80 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
- de 150 m ²	9 € dont 3 € pour l'EDL
+ de 150 m ²	sur devis

Dans la limite du plafond de 11 euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation :

13 % HT du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail :

1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire (dont 2€ du m² pour l'EDL)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 01.11.2019

Agence de l'Océan - SAS au capital social de 150 000 € - CPI 3301 2016 000 015 205 - RCS 323437707 Mont-de-Marsan - Garantie financière SO.CA.F